



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le **04/04/2019**, et publié le **04/04/2019** est exécutoire.

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU VENDREDI 29 MARS 2019

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Date de la convocation	Affichage de la convocation
33	26	7	0	22 mars 2019	22 mars 2019

Comptes Administratifs 2018 : budget principal Ville, budget Camping et budget Cinéma

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Thierry VINÇON, Maire.

PRÉSENTS :

Thierry VINÇON, Claude ROGER, Jacques DEVOUCOUX, Jacqueline CHAMPION, Guy LAINÉ, Elisabeth MERIOT, Geoffroy CANTAT, François PERRONNET, Alain VAISSON, Lionel DELHOMME, Annie LALLIER, Yves PURET, Frédéric BARRY, Emmanuel RIOTTE, Philippe MARME, Marie BLASQUEZ, Magalie MOINE, Emilie DEBOSSE, Ludovic PEAUGER, Michel MROZEK, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Philippe AUPET, Aurélie ALLART, Alain POUILLOU et Brigitte NOIRET formant la majorité des membres en exercice.

REPRÉSENTÉS :

Madame Françoise LANOUE	donne pouvoir à	Madame Philippe MARME
Madame Joëlle ROUZEAU	donne pouvoir à	Monsieur Alain VAISSON
Madame Océane BOIFFARD	donne pouvoir à	Madame Annie LALLIER
Madame Sophie MARTINAT	donne pouvoir à	Monsieur Lionel DELHOMME
Mme Charlyne VAN STEENWINKEL	donne pouvoir à	Madame Magalie MOINE
Monsieur Tvisouk INTHAVONG	donne pouvoir à	Monsieur Emmanuel RIOTTE
Madame Ginette HURTAULT	donne pouvoir à	Monsieur Gilbert AUBRUN

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Monsieur Thierry VINÇON

Secrétaire de Séance :

Madame Emilie DEBOSSE

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20190402-53-AI
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29, L.1612-12, L.2311-5 et R.2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu les comptes administratifs du budget principal Ville, budget camping et budget cinéma ci-joints ;

Vu l'avis de la commission des finances consultée sur cette question lors de sa séance du 26 mars 2019 ;

Vu Monsieur Claude ROGER, Adjoint chargé des travaux et de la sécurité, rapporteur entendu ;

Considérant que suite à l'arrêt des comptes de la collectivité, les comptes administratifs présentés par le Maire font apparaître les éléments et les résultats de clôture après transmission des comptes de gestion établis par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que les conditions d'exécution du budget principal et des budgets annexes camping et cinéma 2018 sont précisées dans la note brève et synthétique jointe en annexe ;

Considérant que les comptes administratifs de l'exercice 2018 font apparaître les éléments et les résultats d'exercice et de clôture ;

Les résultats du compte administratif 2018 de chaque budget de la Ville s'établissent comme suit :

	INVESTISSEMENT					FONCTIONNEMENT					
	Dépenses	Recettes	Résultat réel d'exécution 2018	Résultat reporté 2017	Résultat cumulé 2018	Dépenses	Recettes	Résultat réel d'exécution 2018	Résultat reporté 2017	Résultat cumulé 2018	
Camping	7 716,31	5 251,89	-2 464,42	+ 8 406,64	+ 5 942,22	21 295,01	24 330,38	+ 3 035,37	+ 1 905,13	+ 4 940,50	
Cinéma	5 958,34	9 530,00	+ 3 571,66	+ 2 578,72	+ 6 150,38	40 184,93	40 196,60	+ 11,67	+ 1 004,67	+ 1 016,34	
TOTAL (I)					+ 12 092,60					(II)	+ 5 956,84
Ville	3 375 394,42	3 525 262,35	+ 149 867,93	- 955 907,39 €	-806 039,46	16 129 852,33	16 386 176,98	+ 256 324,65	+ 1 517 380,41	+ 1 773 705,06	
RAR	71 702,64	211 165,11			+ 139 462,47						
TOTAL hors RAR (III)					-806 039,46					(IV)	+ 1 773 705,06
A = (I) + (III)					- 793 946,86					B = (II) + (IV)	+ 1 779 661,90
résultat (A+B) :					+ 985 715,04 €						

Accusé de réception en préfecture
018-211801972-20190402-53-AI
Date de télétransmission : 02/04/2019
Date de réception préfecture : 02/04/2019

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise, de voter les comptes administratifs 2018 du budget principal, du budget camping et du budget cinéma tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires et comme récapitulés ci-dessus.

VOTE : à la majorité des suffrages exprimés : 26 « pour »

6 « abstention » (Michel MROZEK, Gilbert AUBRUN, Gérard BOYER, Ginette HURTAULT, Aurélie ALLART, Philippe AUPET)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Pour le Maire, par délégation,
L'adjoint chargé des affaires générales,
du sport et des relations extérieures,



Guy LAINÉ